



RPN FORMATION PROFESSIONNELLE

1^{er} septembre 2015

Suite à la première RPN du 7 juillet dernier sur la Formation Professionnelle Continue, les partenaires sociaux se retrouvaient ce mardi 1^{er} septembre pour poursuivre les négociations sur le sujet qui s'étaleront tout au long du mois de septembre. Au programme de ce jour de rentrée : le plan de l'accord à venir. Celui-ci se structurerait autour de 5 parties que nous vous présentons avec les attentes et revendications de la CFTC sur chacune d'entre elles.

1 - Rôles et ambitions des partenaires sociaux

- Continuité des missions de la CPNEFP.
- Création d'un observatoire des métiers et des compétences dans un souci d'anticipation des besoins.
- Développement nécessaire de la promotion des outils pour garantir une meilleure lisibilité.

La CFTC souhaite que ces missions tendent à faire évoluer les perspectives et parcours professionnels des salariés.

2 - Garantir aux salariés le droit d'accès à la formation

- Soutien des initiatives des salariés: CIF, bilan de compétences, CPF.
- Ambition de l'employeur en termes d'accès à la formation pour tous : définition de publics prioritaires, possibilité d'abondements complémentaires, développement de la proximité, ...
- Évolution des compétences : le plan de formation, les CQP, la VAE, volonté affichée de l'employeur de travailler sur la fonction tutorale.

La CFTC propose d'étendre les CQP au-delà du métier de techniciens et de travailler sur la reconnaissance des VAE pour faciliter les promotions professionnelles.

3 - Donner les moyens aux salariés de porter un projet professionnel

- Clarification de l'entretien professionnel et de son articulation avec les dispositifs existants
- Création d'un service institutionnel de conseil, en lien avec le bilan professionnel

La CFTC attend que les projets professionnels des salariés s'accompagnent non seulement d'accompagnement en formation mais également de progression salariale.

4 - Le financement

- La contribution légale (loi du 05/03/2014) est confiée à l'OPCA pour la partie concernant la professionnalisation, le CPF et le CIF.

La CFTC prend acte de cette proposition.

5 - Prise en compte des situations spécifiques des praticiens conseils

La CFTC demande l'intégration à partie de l'accord de la situation des médecins salariés (CES et UGECAM).